

Commune de PLAN DE BAIX (Drôme)
Procès-Verbal du CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 4 juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le jeudi quatre juin deux mille vingt-six, à 19h00,
le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie,
sous la présidence de M. Jean-François FAURE, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 11

Ont pris part à la délibération : 10

Date de convocation du Conseil Municipal : 29/05/2026

Présents : M. Jean-François FAURE, M. Vincent FAURE, M. Jean-Claude CUTIVEL,
Mme Constance LASSAIGNE, Mme Sophie LIGEON,
M. Christophe SARAYOTIS, Mme Nathalie WEISS, M. Bruno LAMY, Mme
Anne-Clémence MAUDET

Absents excusés : M. BRESSON Frank,
Mme Hélène MEE, donne procuration à Mme Nathalie WEISS,

Absents non excusés :

Mme LIGEON Sophie est nommée secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal valide le Procès-Verbal de la dernière séance du conseil à l'unanimité.

Point 1 – Délégation au maire

Vote pour : 10

Vote contre : 0

Abstention : 0

Point 2 – Travaux ou location du logement Ancienne Auberge

Les membres de la commission « logement communaux » propose un changement de chauffage. Aujourd'hui le logement de l'ancienne Auberge est chauffé par une chaudière fioul et la commission propose de passer à la pompe à chaleur AIR/AIR. Ce type de travaux ne nécessitera pas de reloger le locataire, si le logement est loué entre temps. Nous proposons de faire les travaux l'été pour ne pas priver de chauffage un éventuel locataire.

Autres travaux à prévoir : peinture mur et plafond et reboucher les trous. La commission se charge de demander des devis et de planifier le chantier dès que possible.

Proposition de loyer votée :

625€ + 100€ de provision sur charge (les provisions sur charge prennent en compte le fioul et l'enlèvement des ordures ménagères). L'eau et l'électricité restent à charge du locataire.

Délibération :

Vote pour : 10

Vote contre : 0

Abstention : 0

Point 3 – Commission élus et habitants

Point d'information pour faire participer les administrés de Plan-de-Baix aux différentes commissions.

Il est rappelé ici la législation en vigueur : seul les élus peuvent prendre des décisions, mais sous validation de M. Le Maire les administrés peuvent participer à des réunions d'échange et d'information.

Point 4 – Emploi ATSEM renouvellement – CDD

Délibération :

Vote pour : 10

Vote contre : 0

Abstention : 0

NB : à noter sur le contrat de travail ou sur une fiche de poste adjointe les pauses obligatoires de Andréa Vignon (horaires). Les conseillers municipaux souhaiteraient proposer un contrat CDI à Andréa Vignon.

Point 5 – Entretien terrain communaux et voirie avec la CCVD

Nous souhaiterions vérifier auprès de la CCVD s'ils ont de la disponibilité pour venir entretenir la commune en 2027 pour remplacer M. Vincent Betton (qui arrêtera son contrat de prestataire de service le 31.12.26). Nous ferons aussi en parallèle une annonce pour un prestataire de service.

Nous notons un temps de travail important avec la gestion de l'aire de camping-car.

Pour cet été 2026 nous souhaiterions demander à la CCVD une aide supplémentaire pour du débroussaillage ou gros travaux.

Point 6 – Club de loisir de Suze

Le Conseil municipal donne à l'unanimité son accord pour signer la convention de participation financière à l'Accueil de Loisir Sans Hébergement pour l'année 2026. Un titre de recette faisant état du nombre de journées facturées sera établi par la commune de Suze.

Délibération :

Vote pour : 10

Vote contre : 0

Abstention : 0

Point 7 – Sénatoriales – Juin 2026

Information réalisée par M. Le Maire, le CM se réunira le vendredi 5 juin à 19h.

Questions diverses :

- Réflexion collective pour créer un poste ménage, entretien aire de camping-car et garderie.
- Chemin au 198 rue de Perrin Chabas à racheter par M. Bruno LAMY – 102m². Le déclassement est fait du chemin, le prix de vente est à 3€/m². M. Lamy a fait faire le piquetage par un géomètre. C'est une zone constructible UA, mais le chemin est chemin d'accès donc de ce fait non blocable par une construction. Point à reporter au prochain Conseil Municipal pour délibération.
- Le tilleul du parc d'enfant : Validation du devis de « Elagage et Techniques » 480€HT pour l'abattage total de l'arbre + 2180€ pour les 15 tilleuls de l'aire de camping-car et parking.

Délibération :

Vote pour : 10

Vote contre : 0

Abstention : 0

NB : Il est urgent d'agir pour le tilleul du parc d'enfant qui est notre priorité.

- Place de la mairie : Un administré nous a fait remarquer que des camping-car et voitures viennent se garer sur la place de la mairie, afin de s'approvisionner en eau, alors que le parking y est interdit et malgré la mise en place du TPE sur l'aire de camping-car. Le sujet a été débattu mais aucune mesure de gestion n'est réalisable d'autant que le conseil souhaite conserver le stationnement possible pour les services Mairie et Ecole.
- Mettre à disposition le parc de la commune pour l'école – à délibérer ultérieurement.
- Retrouver le listing des propriétaires concernés par les travaux route du Vialaret. Faire signer des autorisations aux propriétaires pour que SARL Lebrat Père et fils puisse commencer les travaux.
- Le dernier dimanche d'avril 2027 – inauguration Place Odette Lanthau.

La séance est levée à 21h20

Le prochain conseil se réunira en mairie le 2 juillet 2026 à 19h00

La secrétaire de séance,
Sophie LIGEON

Le Maire,
Jean-François FAURE

